

ARRETE DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

URBANISME

OBJET : enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal N° 11/185 DGS

Le Maire de Saint-Just Saint-Rambert

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-11, L 123-13 et R 123-19,
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants,
- Vu la délibération en date du 21 décembre 2006 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme,
- Vu les délibérations en date du 3 février 2011 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision,
- Vu les avis des différentes personnes publiques consultées,
- Vu l'ordonnance en date du 16 mai 2011 de Monsieur le président du tribunal administratif de Lyon désignant Monsieur René DEJOB, commissaire enquêteur,
- Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique,

ARRETE**ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert (Loire).

ARTICLE 2 : DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés :

Du lundi 6 juin au mercredi 6 juillet 2011 inclus

à la mairie principale de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT, quartier St-Rambert, 4 rue Gonyn,

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- le samedi de 8h30 à 12h

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la Mairie.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	19/05/2011
Accusé réception le	19/05/2011
Numéro de l'acte	11/185 DGS

ARRETE DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

URBANISME**ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur René DEJOB domicilié 10 chemin des Bierces à ST-PRIEST EN JAREZ (42 270) exerçant la profession de Chef d'agence de Travaux, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 4 : RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de révision du plan local d'urbanisme en mairie principale, quartier Saint-Rambert les :

- lundi 6 juin 2011 de 9h à 12h
- jeudi 9 juin 2011 de 9h à 12h
- mardi 14 juin 2011 de 14h à 17h
- mercredi 15 juin 2011 de 14h à 17h
- jeudi 16 juin 2011 de 9h à 12h
- mercredi 22 juin 2011 de 14h à 17h
- samedi 25 juin 2011 de 9h à 12h
- lundi 27 juin 2011 de 9h à 12h
- mardi 28 juin 2011 de 14h à 17h
- mercredi 6 juillet 2011 de 14h à 17h

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées à la Mairie de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT – 4 rue Gonyon, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur.

Après examen des observations consignées et annexées au registre, le commissaire enquêteur transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées au Maire dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 6 : DIFFUSION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie principale, quartier Saint-Rambert.

Une copie de ce rapport sera communiquée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 7 : MESURES DE PUBLICITE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins de Monsieur le Maire, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	19/05/2011
Accusé réception le	19/05/2011
Numéro de l'acte	11/185 DGS

ARRETE DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

URBANISME

l'enquête, en caractère apparents dans deux journaux diffusés dans le département de la Loire désignés ci-après :

- La Tribune le Progrès
- La Gazette de la Loire

Cet avis devra préciser l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire.

Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 8 : NOTIFICATION

Copie du présent arrêté sera adressée au :

- Préfet du département de la Loire,
- Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Montbrison,
- Directeur Départemental des Territoires,
- Président du Conseil Régional,
- Président du Conseil Général,
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Président de la Chambre des Métiers,
- Président de la Chambre d'Agriculture,
- Président du SCOT Sud Loire,
- Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Fait à SAINT-JUST SAINT-RAMBERT, le 17 mai 2011

Alain LAURENDON
Maire de Saint-Just Saint-Rambert
Vice Président du Conseil Général de la Loire



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	19/05/2011
Accusé réception le	19/05/2011
Numéro de l'acte	11/185 DGS

